



La faiblesse de l'inflation en question

Lors d'une conférence sur la politique monétaire organisée à Paris le 10 mars 2014, Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France, a évoqué la question de la faiblesse de l'inflation. Après avoir souligné qu'une inflation durablement faible menace la réalisation de la stabilité des prix au sens où elle est définie par toutes les grandes banques centrales, il a noté que l'inflation a diminué dans l'ensemble des économies avancées, en particulier dans la zone euro. Pour M. Noyer, les raisons de cette faible inflation sont multiples : sous-utilisation des capacités de production ; baisse des prix des matières premières ; impact de l'ajustement des bilans du secteur bancaire ; évolution du taux de change (« la récente appréciation de l'euro a exercé une forte incidence désinflationniste »). M. Noyer a ensuite souligné qu'une faible inflation ne signifie pas déflation. La déflation est un processus cumulatif de diminution de l'indice global des prix, alimenté par des anticipations négatives, une « spirale pernicieuse », qui pousse les consommateurs à différer leurs achats et qui, en alourdissant la charge réelle de la dette, incite à différer l'investissement. De ce point de vue, a noté M. Noyer, « il n'y a pas actuellement de déflation dans la zone euro : les prix, et surtout les salaires nominaux, continuent d'augmenter et les anticipations d'inflation demeurent fermement ancrées en territoire positif ». Toutefois, a-t-il également souligné, « une inflation trop basse comporte des dangers et des risques très significatifs » : elle réduit la marge de manœuvre nécessaire pour un ajustement à la baisse des prix relatifs et des salaires réels qui sont absolument nécessaires dans la zone euro pour permettre à certains pays, dont la France, de regagner de la compétitivité ; elle permet difficilement de parvenir aux taux d'intérêt réels bas, voire négatifs, dont les économies avancées ont toutes besoin à l'heure actuelle ; enfin, elle accroît le risque que l'économie soit véritablement en déflation si jamais elle subit un choc négatif. En résumé, pour Christian Noyer « c'est précisément parce que le processus de déflation est difficile à inverser que même les faibles probabilités qu'il se déclenche ne doivent pas être négligées et qu'il convient de les prendre pleinement en compte dans l'élaboration de la politique économique. »

https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/La_Banque_de_France/discours-CN-GIC-20140310.pdf

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 - BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 6 mars 2014, a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré, lors de sa conférence de presse : « Les informations disponibles confirment que la reprise modérée de l'économie de la zone euro se poursuit conformément à notre évaluation précédente. Dans le même temps, les dernières projections macroéconomiques établies par les services de la BCE, couvrant la période allant jusqu'à fin 2016, confortent les anticipations précédentes d'une période prolongée de faible inflation, qui sera suivie d'une remontée graduelle des taux de l'inflation mesurée par l'IPCH vers des niveaux plus proches de 2 %. Conformément à ce scénario, les évolutions de la monnaie et du crédit demeurent atones. Les anticipations d'inflation pour la zone euro à moyen et long terme restent solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 %. S'agissant des perspectives de prix et de croissance à moyen terme, les informations et les analyses actuellement disponibles confirment pleinement notre décision de maintenir une orientation accommodante de la politique monétaire aussi longtemps que nécessaire, ce qui soutiendra la reprise progressive de l'économie dans la zone euro. (...) Nous continuons de prévoir que ces taux resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée. Cette anticipation est fondée sur le maintien à moyen terme de perspectives d'inflation globalement modérées, compte tenu de la faiblesse généralisée de l'économie, du niveau élevé des capacités inutilisées et de l'atonie de la création de monnaie et de crédit. »

2 - Eurostat

Eurostat a publié le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de la zone euro (ZE18). Il s'est établi à 12,0% en janvier 2014, stable depuis octobre 2013. Il se situait également à 12,0% en janvier 2013. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 10,8% en janvier 2014, stable également par rapport à octobre 2013. Il se situait à 11,0% en janvier 2013. En janvier 2014, Eurostat estime que 26,231 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 19,175 millions dans la zone euro. Comparé à décembre 2013, le nombre de chômeurs a augmenté de 17 000 tant dans l'UE28 que dans la ZE18. Par rapport à janvier 2013, le chômage a baissé de 449 000 personnes dans l'UE 28 et de 67 000 dans la zone euro. Parmi les états membres, les taux de chômage les plus faibles ont été enregistrés en Autriche (4,9 %), en Allemagne (5,0 %) et au Luxembourg (6,1 %) ; à l'inverse, les taux les plus élevés se retrouvent en Grèce (28,0 % en novembre 2013) et en Espagne (25,8 %).

Actualité législatives

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2014-190 du 21 février 2014 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=?cidTexte=JORFTEXT000028638170&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id>

Ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028625279&dateTexte=>

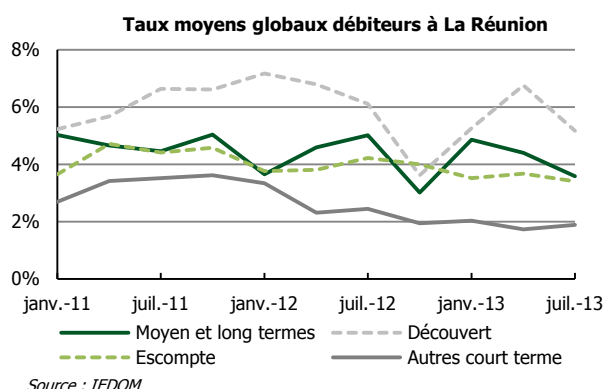
ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Baisse des taux moyens des crédits octroyés aux entreprises en juillet 2013

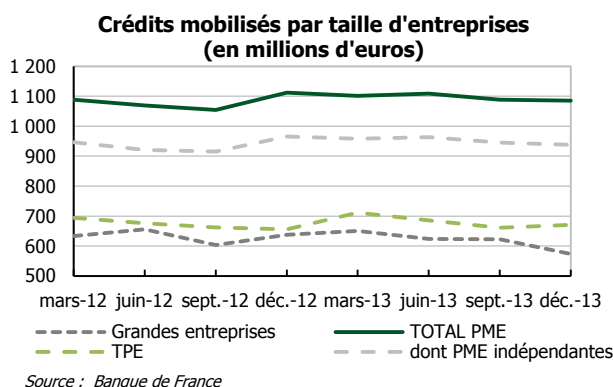
Les taux moyens des crédits octroyés aux entreprises réunionnaises en juillet 2013 sont en baisse sensible par rapport à ceux observés trois mois auparavant. On observe ainsi une diminution de 0,8 point pour les crédits à moyen et long termes, de 1,6 point pour les découverts et de 1,3 point pour l'escompte. Seul le taux moyen des autres crédits à court terme connaît sur la période une légère remontée (+ 0,16 point).

A une exception près (autres crédits à court terme), les taux observés à La Réunion sont supérieurs à ceux de la métropole et ce, quelques soient les tranches de montant. Une partie de cet écart s'explique cependant par des effets de structure. En raison de la composition de son tissu d'entreprises, les crédits octroyés à La Réunion concernent en effet majoritairement les tranches de montant les plus faibles, pour lesquelles les taux moyens sont les plus élevés. Cet effet de structure expliquerait près d'un quart de l'écart de 2,7 points entre les taux moyens pondérés globaux des découverts métropolitains et réunionnais, et plus de la moitié de l'écart de 1,5 point sur l'escompte. Rappelons, par ailleurs, que les banques de la place font face à des contraintes supplémentaires telles que : coûts d'exploitation plus élevés, sinistralité plus importante, ou encore coûts de refinancement supérieurs. Toutes ces contraintes expliquent également l'écart de taux avec la métropole.

L'Info Financière « Coût du crédit aux entreprises à La Réunion » est disponible sur le [site de l'IEDOM](#).



Hausse de l'encours total des crédits aux entreprises au 4^e trimestre 2013



A fin décembre 2013, l'encours total des crédits aux entreprises réunionnaises déclarés au Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France atteint 9,1 milliards d'euros, en hausse de 2,5 % par rapport au trimestre précédent et de 3,9 % sur un an. Les crédits mobilisés, qui représentent 86 % du total, progressent de 2,1 %. La forte hausse des crédits à court terme (+ 9,3 %) est relativisée par celle plus contenue des crédits à moyen ou long terme (+ 1,2 %), plus importants en proportion.

L'encours des crédits destinés aux TPE augmente de 1,4 %, tandis qu'il reste orienté à la baisse pour les grandes entreprises (- 7,9 %) et, dans une moindre mesure, pour les holdings (- 0,2 %) et les PME (- 0,3 %).

Le secteur des activités immobilières contribue fortement à la hausse globale, avec une augmentation de 2,4 %. L'encours de crédit porté par le secteur des transports progresse à nouveau très fortement (+26,8 %, après +11,9 % au troisième trimestre).

Le « Suivi des crédits aux entreprises à La Réunion » est disponible sur le [site de l'IEDOM](#).

BRÈVES ÉCONOMIQUES

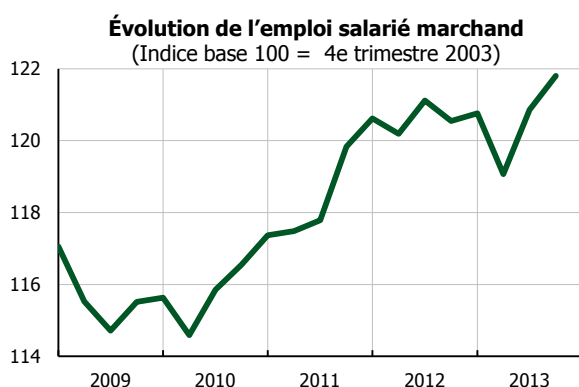
LES INDICATEURS DE REFERENCE

			Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Prix (Insee)	Indice général des prix à la conso. - La Réunion	Février 2014	129,4	- 1,5 %	+ 0,9 %
	IPC France entière		127,6	+ 0,6 %	+ 0,9 %
Octroi de mer (Trésorerie générale)	Montant de l'octroi de mer (milliers d'euros)	Février 2014	22 404	+ 0,0 %	+ 5,3 %
	Cumul (milliers d'euros)		44 808	-	+ 0,7 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations (millions d'euros)	Janvier 2014	347,8	- 10,0 %	- 10,7 %
	Cumul (millions d'euros)	Cumul Janv.	347,8	-	- 10,7 %
	Exportations (millions d'euros)	Janvier 2014	17,4	-44,3 %	- 37,3 %
	Cumul (millions d'euros)	Cumul Janv.	17,4	-	- 37,3 %
Demandeurs d'emploi (DTEFP)	Demandeurs d'emploi de catégorie A (données CVS)	Janvier 2014	133 050	- 0,2 %	+ 0,7 %

LES SECTEURS D'ACTIVITE

			Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (CCIR / Syndicat mixte de Pierrefonds)	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds	Janvier 2014	207 836	- 0,6 %	- 4,1 %
	Cumul	cumul Janv.	207 836	-	- 4,1 %
Fréquentation des hôtels classés (Insee)	Nombre de nuitées	Décembre 2013	74 000	- 12,4 %	- 3,9 %
	Cumul	cumul Déc.	814 200	-	- 3,4 %
Construction (Douanes / CERBTP / Caisse des congés payés du BTP)	Cumul des importations de ciment/clinker (milliers d'euros)	Janvier 2014	154,0	-	-94,3 %
	Cumul des importations de ciment/clinker (milliers de tonnes)	Janvier 2014	1,7	-	- 96,7 %
	Effectifs salariés du BTP	Janvier 2014	14 761	- 4,0 %	- 1,5 %

Hausse de l'emploi marchand au 3^e trimestre 2013



Source : Bordereaux Urssaf - Traitement Insee Epure

Au troisième trimestre 2013, l'emploi salarié marchand à La Réunion progresse de 0,8 % par rapport au trimestre précédent. Les créations d'emplois se concentrent principalement dans les secteurs des services et de l'industrie, dont les effectifs augmentent respectivement de 1,3 % et de 2,1 %. Tous les sous-secteurs des services créent des emplois, sauf l'information et la communication. Les créations dans l'industrie s'expliquent par la reprise de la campagne sucrière à cette époque de l'année.

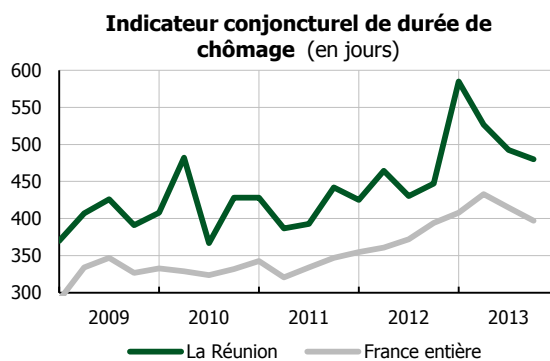
Sur un an, l'emploi marchand s'accroît de 1,1 %, porté par les services et l'industrie.

L'étude est disponible sur le [site de l'Insee](http://www.insee.fr).

Baisse de l'indicateur conjoncturel de durée de chômage au 3^e trimestre 2013

Au 3^e trimestre 2013, l'indicateur conjoncturel de durée de chômage¹ (ICDC) s'établit à 480 jours contre 397 au niveau national. Si la conjoncture économique du 3^e trimestre se maintenait, un demandeur d'emploi resterait en moyenne inscrit environ 16 mois consécutifs à Pôle emploi (13 mois en France entière). La Réunion est la région où le délai d'attente est le plus long avant de trouver un emploi.

L'ICDC baisse de 12 jours par rapport au deuxième trimestre 2013, soit une diminution inférieure à celle constatée en France entière (18 jours).



Source : Pôle emploi

Signature de l'accord annuel de modération des prix pour 2014

Jean-Luc Marx, préfet de la région Réunion, a présenté le 28 février 2014 la liste définitive des produits sélectionnés dans le cadre du « bouclier qualité prix » mis en place par la loi Lurel. Cette liste définitive comporte 110 produits retenus dans six catégories : alimentaire, hygiène corporelle, entretien ménager, produits pour les très jeunes enfants, petit équipement ménager et boissons. Par rapport à la liste précédente, six produits ont été retirés de la liste, tandis que huit produits font leur apparition. Il s'agit notamment de fruits et légumes, ainsi que de produits de la pêche. Le prix global maximum autorisé de cette liste, toutes taxes comprises, est fixé à 300 €. Tous les établissements du secteur du commerce de détail à dominante alimentaire d'une surface égale ou supérieure à 950 m² sont soumis aux dispositions du présent accord.

La liste des produits sélectionnés et le dossier de présentation sont disponibles sur le [site de la Préfecture](http://www.prefecture974.fr).

¹ L'indicateur conjoncturel de durée au chômage consiste à évaluer la durée moyenne de chômage d'une cohorte fictive de demandeurs d'emploi qui y sont entrés au cours d'un trimestre donné et qui connaîtraient durant leur période de chômage les mêmes conditions du marché du travail que celles du trimestre considéré.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,25%	13/11/2013
Taux de la facilité de prêt marginal	0,75%	13/11/2013
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	08/05/2013

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)			
ANNEE	2014	0,04%	JO du 06/02/14	Livret A et bleu	LDD	LEP	CEL*
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	1,25%	1,25%	1,75%	0,75%

* hors prime d'Etat

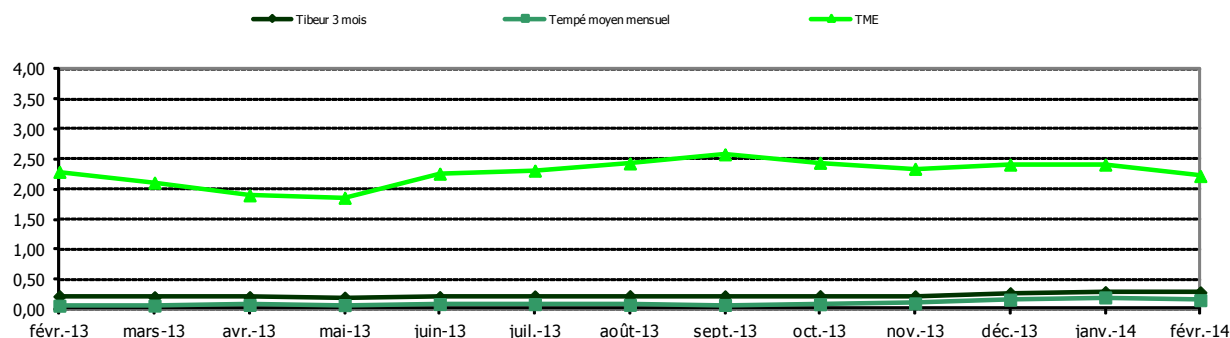
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Février 2014)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,1057%	0,1694%	0,2051%	0,1601%	0,2250%	0,2890%	0,3870%	0,5500%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	Novembre	Décembre	Janvier	Février
2,34%	2,41%	2,41%	2,22%	2,54%	2,61%	2,61%	2,42%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1er janvier 2014)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,04%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,96%
Prêts à taux variable	4,51%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,76%
Prêts-relais	5,23%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,83%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,31%
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 euros	20,23%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,36%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	15,12%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	10,35%	Découverts en compte (1)	13,31%

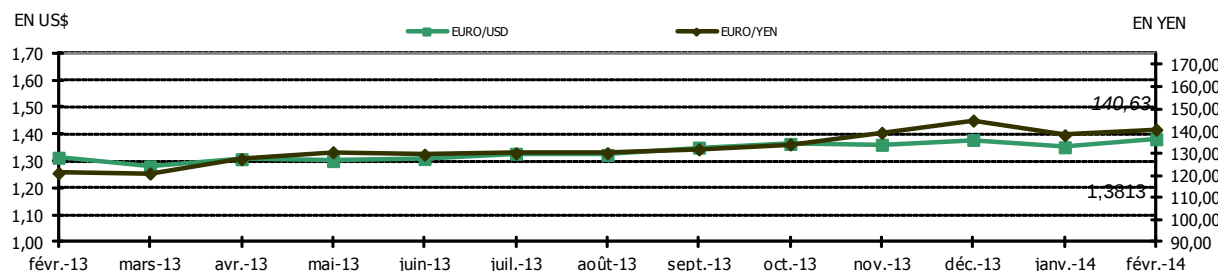
(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)			
EURO/USD (Etats-Unis)	1,3813	EURO/ZAR (Afrique du sud)	14,7584
EURO/JPY (Japon)	140,6300	EURO/BWP (Botswana)	12,1922
EURO/CAD (Canada)	1,5357	EURO/SCR (Seychelles)	16,6470
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,8263	EURO/MUR (Maurice)	41,0718
EURO/SGD (Singapour)	1,7487	EURO/BRL (Brésil)	3,2120
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,7172	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,684
EURO/MGA (Madagascar)	3231,6234	EURO/XCD (Dominique)	3,7264
		EURO/USD (Surinam)	4,5545
		EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,4705
		EURO/DOP (Rép. Dom.)	59,6004
		EURO/BBD (La Barbade)	2,7603
		EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,8557
		EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
		EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro				
1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : T. Beltrand

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4 rue de la compagnie 97400 Saint Denis

Achevé d'imprimer le 17 mars 2014 - Dépôt légal : mars 2014 - ISSN 1240-3857